

EXAMEN MODULE

« UE72 - ASSURANCES DOMMAGES ENTREPRISES »

Lundi 14 juin 2010

13H00 – 15H00

Durée 2 heures

(ni document ni calculatrice autorisés)

La société FLOWERS, parfumeur à Grasse, veut s'assurer auprès de votre cabinet.

Cette entreprise emploie 50 personnes et, loue la moitié d'un bâtiment situé dans la zone industrielle à la sortie sud de la ville.

Le bâtiment, estimé à 800 000 € en valeur neuve (650 000 € en valeur d'usage), est partagé entre deux locataires.

Le gérant de la société FLOWERS envisage de protéger, contre le vol, son magasin du rez-de-chaussée uniquement par une protection électronique.

Il vous informe, par ailleurs, posséder une machine électrique d'une valeur de 150 000 € pour l'essentiel de sa production.

I. Analysez les risques assurables de la société FLOWERS en mentionnant précisément :

- 1- L'ensemble des risques encourus par l'entreprise.
- 2- La valeur devant être assurée pour les risques locatifs en justifiant votre position (fondement juridique notamment), sans omettre d'en indiquer les modalités d'assurance.

- 3- L'assurance de la principale machine de production (couverture concernée et notion de sinistre total dans ce domaine).
- 4- L'efficacité de la protection avancée contre le risque de vol.

II. Le gérant vous pose les questions suivantes :

- 1- Quel est l'objet exact de la garantie « carence des fournisseurs » et dans quelle situation cette garantie s'avère t-elle nécessaire ?
- 2- Doit-il envisager une assurance spécifique pour l'extension du bâtiment servant d'entrepôt qu'il vient d'acquérir, afin de stocker ses produits en attente de vente ?

III. Souhaitant diminuer la cotisation du contrat multirisque professionnel proposé, votre client vous interroge sur :

- 1- L'utilité d'une éventuelle franchise générale concernant les garanties « dommages ».
- 2- L'intérêt de la garantie « protection juridique ».

Que lui répondez-vous ?